

ACTION N° 1

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE DU SUIVI DE L'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES

QUELLE EST NOTRE VOLONTÉ ?

Définir une nouvelle procédure du suivi de l'absentéisme des élèves. Décrire précisément cette nouvelle procédure et la communiquer aux élèves, parents et enseignants.

QUEL EST NOTRE OBJECTIF ?

Optimiser et systématiser le suivi des absences afin de pouvoir prendre en charge le plus rapidement possible les élèves en situation d'absentéisme et/ou de décrochage scolaire.

COMMENT Y TRAVAILLONS-NOUS ?

- Optimisation du suivi, de l'encodage et de la signalisation des absences.
- Description précise de la procédure de suivi des absences : à chacune des étapes de cette procédure, des actions précises sont prévues.
- Communication de cette nouvelle procédure aux élèves/parents.
- Amélioration de la collaboration éducateurs/enseignants/CPMS.
- Veiller à ce que toutes les absences soient excusées (billet d'excuse) ou justifiées (certificat médical ou attestation) par les élèves/parents.

